

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50cts
Six mois.....25cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

5ième ANNEE

Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur
BUREAU ET ATELIER: RUE MANSEAU.
TÉLÉPHONE: No 43.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

JOLIETTE, JEUDI, 18 AVRIL 1889

ANNONCES.

Lièrre insertion par ligne.....10cts
Insertions subséquentes.....5
Les annonces à long terme seront publiées à des conditions
avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut
donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration
de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

No 37

No 2

FRANÇOIS
DE BIENVILLE.

CHAPITRE I.

PORTRAITS EN PIED DU VIEUX TEMPS.

Mais ils avaient couru maint danger en descendant le fleuve; leur barque s'était échouée à la Pointe-aux-Trembles; et, pour ne point perdre de temps, ils avaient pris un mauvais canot d'écorce, qui faillit chavirer plus d'une fois avant de les amener à bon port.

C'est après toutes ces péripéties que nous les avons vus monter au château du Fort en compagnie du major Provost

La chambre où ils entrèrent était spacieuse. Dans la vaste cheminée, qui occupait à elle seule plus de la moitié de l'un des pans de la pièce, pétillait un feu des mieux nourris.

—Vive Dieu! mon cher Bienville, dit le comte en s'approchant du bon feu clair, voici qui vaut mieux, je pense, que cet air glacial de tantôt. Alors, mon gentilhomme, prenez place à ma gauche, et vous, major, asseyez-vous sur ce siège à ma droite.

Puis, se tournant vers un valet de chambre:

—Faites servir le souper.

—Et bien! major, dit-il ensuite, quoique l'on fasse ici bonne garde, l'ennemi n'est pas encore en vue. Non, monsieur le comte, mais peut-être qu'il n'est pas loin.

—Ah!.....quelles nouvelles en avez-vous?

—J'ai envoyé ce matin un éclaireur à la découverte, et il aperçu des bâtiments mouillés en grand nombre au pied de l'île.

—Par la mordieu! s'écria le gouvernement, qui jurait en bon gentilhomme, pourvu que mes soldats et miliciens de Montréal et des Trois-Rivières aient le temps d'arriver. Mais il serait peut-être bon d'envoyer sur l'heure un officier avec un détachement, pour observer l'ennemi et nous avertir de son approche.

Et se tournant vers un valet de chambre, qui attendait ses ordres à distance respectueuse:

—Allez dire au chevalier de Vaudreuil que je le voudrais voir immédiatement; il était ici quand je suis arrivé.

Le valet s'inclina, sortit et revint quelques moments après, annonçant au gouvernement que le chevalier était reparti, mais qu'on l'allait quérir.

—Monseigneur est servi, dit au même instant un second serviteur.

Se tournant alors avec quelque vivacité vers la table où fumaient force plats, tout propres à faire venir l'eau à la bouche;

—Allons! messieurs, s'écria gaiement le gouverneur, à table! à table!

Quoiqu'il sût se priver au besoin, M. de Frontenac aimait la bonne chère, et la preuve, c'est qu'il avait littéralement mangé son patrimoine. Dame! on ne vivait pas piétrement, de son temps, à l'armée ou à la cour du roi magnifique; et d'ailleurs, la caisse d'épargne n'était pas encore inventée. Un jour vient où le comte, pour avoir vécu trop joyeusement, se trouva réduit à la cape et à l'épée. Louis XIV l'envoya en Canada.

beaucoup pour ses talents, et un peu pour se refaire. M. de Frontenac s'y couvrit de gloire, mais demeura pauvre d'écu, grâce à la modicité de ses appointements.

Cela ne l'empêchait pourtant pas d'avoir bonne table en son château Saint-Louis, et d'y bien traiter ses hôtes. Que le lecteur en juge par lui-même.

Composé de quatre services, le repas consistait en maints plats succulents qui attestaient l'habileté du cuisinier.

A l'avant-garde des entrées, on apercevait d'abord de grands et petits potages au bouillon et au poulet; puis venaient un rosbif de mouton garni de côtelettes, et deux pâtés chauds, l'un de chevreuil et l'autre de venaison de choix, dont la croûte, soulevée en paillettes dorées, devait faire trouver bien doux le mignon péché de gourmandise.

Entre les pièces de rôti, vous auriez certainement remarqué trois bassins de bécassines, de perdreaux et de pluviers rôtis à la broche; je ne parle de certains chapelets d'alouettes servies enfilées par six ou douze sur les petites broches de bois qui les avaient vues rôtir, que pour vous faire entendre combien le joyeux Rabelais aurait aimé d'y réciter un rosaire.

Les succulents petits plats qui suivaient, ressortaient de la foule des entremets, ou troisième service: d'abord, c'étaient des salades sucrées et salées, puis une omelette parfumée, suivie de beignets, de tourtes à la moelle, de blancs-mangers et de crèmes brûlées, pour hors-d'œuvres.

En dernier lieu venait le dessert, où se montraient d'abord les fruits de la saison, pommes, etc., disposés en pyramides; puis de provoquantes pièces de four et des gâteaux fins, tels que tartes, biscuits, massepains et macarons; enfin quelques crèmes légères et des conserves; le tout dignement couronné par des vins de France et des liqueurs.

Nos dignes gentilshommes, dont l'appétit était en harmonie avec la bonne ordonnance du repas, mangèrent quelque temps en silence pour étouffer la grosse faim. Alors le major, qui venait de battre en brèche et avec grand succès un second bastion de pâté, s'adressant au gouverneur:

—Je dois vous apprendre, monsieur le comte, lui dit-il, que j'ai donné ordre aux milices des deux rives en bas de la ville, de se rendre à Québec avec la plus grande diligence.

—Fort bien, major. Et qu'avez-vous fait pour la défense de la place? demanda M. de Frontenac, tout en sugotant avec délices un aileron de pluvier.

—Voilà, monsieur le comte. J'ai fait planter des palissades depuis le palais de M. l'intendant, en remontant jusqu'à la cime du cap. Ces ouvrages sont défendus aux extrémités et au centre par trois petites batteries. Nous n'avons, comme vous savez, que douze gros canons; j'en ai mis neuf en batterie à la haute ville, réservant les trois autres pour défendre les quais de la basse ville, qui sont aussi protégés par plusieurs pièces de petit calibre. En outre, vous avez vu, en arrivant, que la montée du port à la rue Buade est traversée par trois lignes de barrières remplies de terre et de pierres, et garnies de chevaux de frise.

—Bravo! major; Vauban ne ferait pas mieux! Mais savez-vous, messieurs, que c'eût été mille fois tant pis pour nous, si les Anglais étaient arrivés ici trois jours plus tôt?

—Oui, d'autant plus que nous avons commencé nos travaux de fortification seulement avant hier. M. de Frontenac venait de se verser du bon vieux vin, comme l'attestait une respectable couche de poussière qui régnait sur la bouteille par droit de très haute prescription.

—Messieurs, je bois à votre santé, faites-moi raison, dit-il en portant à ses lèvres un gobelet d'or, gravé à ses armes, selon la coutume du temps.

On annonça le chevalier de Vaudreuil.

—Salut à vous! monsieur le chevalier, lui dit le gouverneur.

Le nouveau venu s'inclina, et parut attendre les ordres du comte. —Approchez un peu par ici, lui dit M. de Frontenac, et versez-vous de ce chablis, afin que nous en prenions tous ensemble à la gloire de la France, pour le service de laquelle je vous ai fait mander. A la gloire de nos armes!

—A la gloire de nos armes! répétèrent les convives.

—Eh bien! colonel, vous allez prendre cent hommes avec vous, et pousser une reconnaissance jusqu'à l'île d'Orléans, afin de surveiller l'ennemi.

—Cette nuit même, monsieur le comte?

—Sur-le-champ; et aussitôt que la flotte se mettra en mouvement, venez nous l'annoncer. Inutile d'ajouter, je crois, que vous ferez le coup de feu si vous rencontrez l'Anglais dans l'île, ou s'il tente d'y faire une descente.

Le chevalier salua profondément et sortit.

Leur repas terminé, le gouverneur et ses deux hôtes reprirent place auprès du feu.

Le major, désirant apprendre l'état des affaires à Montréal, et voyant le comte en colloque avec ses réflexions, s'adressa au jeune Bienville, qui ne demandait pas mieux que de se délier un peu la langue après un bon repas.

—Monsieur de Bienville, lui dit le major, parlez-moi donc du général Winthrop et de son expédition contre Montréal.

—Oh! Winthrop n'est pas beaucoup à craindre par le temps qui court.

—Comment cela?

—Eh bien! major, vous savez qu'à la première nouvelle du projet d'incursion des Anglais, monseigneur le gouverneur était monté à Montréal pour ordonner la levée générale des troupes et des milices. Nous étions donc douze cents hommes réunis à la Prairie-de-la-Madeleine, tous brûlants du désir de nous escrimier un peu avec l'Anglais et de lui ôter, une fois pour toutes, l'envie de revenir à la charge, quand de singulières nouvelles nous arrivèrent du lac Saint-Sacrement. Il s'agissait d'abord de jalousie entre les chefs de l'expédition, Winthrop réclamant le commandement de toute l'armée, tandis que plusieurs autres officiers nourrissaient les mêmes prétentions; sans compter que les sauvages alliés des Anglais, les Iroquois, les Loups et les Sokoquis, désiraient conserver leur indépendance et n'obéir qu'à leurs chefs ordinaires.

Puis la jalousie commençait à tourner à la discorde, et la discorde au désordre, quand la petite vérole fit son entrée dans leur camp. Ce fléau fut bientôt de tels ravages, que les sauvages, dont il mourait un plus grand nombre, accusèrent leurs alliés de les avoir empoisonnés. Aussi s'en allèrent-ils bientôt tous à la débandade; tandis que les troupes anglaises, se voyant ainsi délaissées, tirèrent pays de leur côté et se rabattirent sur Albany. Dans cette ville, la discorde continuant parmi les chefs, pendant que l'épidémie sévissait sur les soldats, les expéditionnaires plantèrent là le drapeau, et lui tournèrent le dos pour regagner leurs foyers.

—L'ameux! s'écria le major, en riant à gorge déployée; fameux!... Mais ces nouvelles sont-elles certaines?

—Assurément qu'elles le sont, interrompit ici M. de Frontenac, puisque j'ai moi-même envoyé un Abénaquis dans le camp ennemi. Mon homme y est arrivé juste au moment où la dissension était à son comble. Il a vu les Anglais lever le camp et rebrousser chemin; et en revenant, il a rencontré une bande de Sokoquis qui lui ont appris ce qui venait de se passer à Albany. Ces pauvres sauvages sont en grande rage contre les Anglais, tant ils sont convaincus que ces derniers les ont empoisonnés pour s'en défaire en masse.

N'ayant plus rien à craindre de ce côté-là, j'avais licencié les milices, et j'allais faire rentrer les troupes dans leurs quartiers d'hiver, quand, mardi dernier (le 10 octobre), je reçus votre premier message, qui m'annonçait la présence d'une flotte anglaise dans le bas du fleuve. Je m'embarquai immédiatement. Le lendemain, je rencontrai votre second courrier vis-à-vis de Sorel. Les détails circonstanciés qu'il m'apportait ne me laissant plus aucun doute, je renvoyai le capitaine Ramesay vers M. de Caillères afin de faire descendre ici les troupes et la majeure partie des milices. Je donnai pareillement mes ordres, en passant, aux Trois-Rivières, et fis ensuite la plus grande diligence pour arriver ici.

(A continuer)

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que tout colon qui, DICI AU PREMIER JUILLET prochain, paiera au complet ce qu'il doit à la Couronne sur prix d'achat de terres publiques, ne sera tenu de payer que cinq ans d'intérêt seulement.

La même remise est offerte aux colons sans titre qui achèteront et paieront le prix complet des terres qu'ils occupent dans le délai susdit.

GEORGES DUHAMEL,
Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—Les colons, ayant été avertis, l'autonne dernier, par Carte Postale, de venir payer les arrérages dus à la Couronne, sont requis par les présentes de venir s'acquitter. A défaut de ce faire, la vente qui leur a été faite sera révoquée et de nul effet.

P. S.—Pour le paiement, on devra s'adresser à l'Agent des Terres de la Couronne, de Joliette.

No. 36 11 av. —1er juil.

Aux Consommateurs de Charbon.

M. AIMÉ RIOPEL, de Joliette, annonce aux personnes qui font usage de charbon, soit pour fournaises de magasin, résidence privée, boutique, etc., qu'il représente en cette ville, les plus grandes maisons pour la vente du charbon, telles que la *Store Egg, Chestnut*. Adressez-vous à lui avec confiance vous serez bien servis et paieriez toujours le plus bas prix du marché.

No 36, 11 av. 3m

AVIS.

Seront vendus, lundi, le 29 avril courant, à la porte de l'église catholique de la paroisse de St-Patrick de Rawdon, sur les 10 hrs A. M., par Louis Dugas, cultivateur de la paroisse de St-Liguori, tuteur élu en justice à Frs Dugas, âgé de 12 ans; à Emma Dugas, âgée de 10 ans et à Anastasia Dugas, âgée de 7 ans, ses frères et sœurs consanguins mineurs issus du mariage de feu Firmin Dugas, son père et de feu Mary Anastasia Quins autorisé à cette fin, sur autorité de justice au plus haut ofrant et dernier enchérisseur, les immeubles dépendants de la succession du dit feu Firmin Dugas situés dans la paroisse de St-Patrick de Rawdon.

1o Un lot ou lopin de terre situé dans le Canton de Rawdon, faisant partie du lot No 17 du 6e Rang, étant le coin Nord-Est du dit lot contenant 4 acres de front sur 5 acres de profondeur, avec maison, grange, etc.

2o La moitié Nord-Est du lot No 18 du 8e Rang du dit Canton, sans bâtisse, contenant environ 100 acres de terre.

3o La moitié du lot No 18 du 6e Rang du dit Canton, étant la profondeur, contenant 100 acres de terre en superficie, sans bâtisse

4o La moitié Nord-Est du lot No 17 du 6e Rang de Rawdon, contenant cent acres de terre sans bâtisse.

MARDI, LE 30 AVRIL COURANT.

5o Une terre située dans la paroisse de St-Liguori, sur le premier Rang du Canton de Rawdon, contenant à peu près 140 arpents avec pouvoirs d'eau, bûche de maisons en pierre et en bois, granges et plusieurs autres bâtisses faisant partie du lot No 24.

6o Une terre située au même lieu, contenant à peu près 40 arpents sans bâtisse étant partie du lot No 25.

7o Une pointe de terre, étant partie du lot No 23 du dit 1er rang, contenant à peu près une acre et demi de terre, de forme irrégulière avec pouvoir d'eau sur la Rivière Rouge.

8o Un terrain situé dans la paroisse de St-Liguori, contenant environ trois quarts d'arpent de terre en superficie, bûche de moulin à farine, maison, étable et remise.

MERCREDI, LE 1ER DE MAI PROCHAIN.

9o Un terrain situé dans la paroisse de St-Jacques, contenant à peu près un demi arpent de largeur, sur deux arpents sur la rivière Ouaro.

U. B. DESROCHERS, N. P.
St-Liguori, 10 avril 1889.

Aux personnes entreprenantes.

—Les personnes désirant créer et exploiter une manufacture de meubles et ouvertures, auraient tout intérêt à s'adresser à M. Eugène Bordeleau, à St-Chs. Borromée.

Ce Monsieur fournirait le pouvoir d'eau gratuit, et se porterait, pour telle manufacture, souscripteur, pour un montant de \$1.000.

Cette exploitation se trouverait à 4 milles de la ville de Joliette.

M. Bordeleau est propriétaire au même endroit d'un moulin à farine et à scie qui fonctionne très bien.

Aussi on trouvera chez ce Monsieur, toutes espèces de bois de service, bois de sciage, etc, etc, à très bas prix.

Pour plus amples informations,

S'adresser à

M. Eugène Bordeleau,

Propriétaire de ce pouvoir d'eau.

7 mars no 31. 3m.

Vins Français!

J. S. AYBRAM,
FABRICANT,
Rue ST-LOUIS,
A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE,
VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et sans alcool.

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise en bouteille à toute personne qui lui en fera la demande et sans augmentation de prix.

Les prix à la satisfaction de tous.

31 Oct 1888, No 13—1 az

L'ETOILE DU NORD

Imprimée et publiée par

ALBERT GERVAIS.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Rue Manseau, Joliette, P. Q.

ABONNEMENT

Pour une année.....50cts

6 mois.....25cts

Strictement payable d'avance.

La réduction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ETOILE DU NORD

JOLIETTE, JEUDI, 18 AVRIL 1889

Bonne nouvelle pour les cultivateurs.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs, qui s'en réjouiront sans doute comme nous, que M. F. A. Méd. Foucher, le cultivateur de tabac, bien connu de St-Jacques de l'achigan sera à l'avenir l'un des collaborateurs de notre journal. M. F. A. Méd. Foucher est ce planteur de Tabac Canadien, qui vient de créer la culture du tabac sur une aussi grande échelle et de démontrer clairement, de manière à convaincre les plus incrédules que cette culture est non seulement possible dans notre pays, mais encore rémunératrice et capable de fonder une industrie agricole et commerciale d'une importance extrême pour la Province. N'est-ce pas la culture du Tabac qui a fait en grande partie la richesse du Kentucky et du Connecticut? Eh bien! notre pays se trouve placé dans une position analogue.

Le succès de M. Foucher est la meilleure preuve de sa compétence et de son habileté.

Homme instruit et capable de suivre une carrière professionnelle, il a compris que l'avenir pour toutes les classes de notre société, instruite ou non, réside surtout, dans l'agriculture et les industries qui en découlent, il prêche d'exemple aujourd'hui, espérons que son succès grandira toujours et sera égal à ses efforts dans la bonne voie.

Nous attirons donc l'attention de nos lecteurs, sur les écrits de M. Foucher que nous remercions au nom de toute la classe agricole à laquelle il s'adresse.

Les contestations d'élections.

Hier a eu lieu, à Montréal, devant la Cour de Révision, composée de juges Gill, Taschereau & Mathieu, la plaidoirie orale, dans la cause de l'élection contestée de M. Bazinet. Le jugement pourrait être rendu à la fin de ce mois.

On se rappelle que l'élection dont il s'agit, a eu lieu le 14 octobre 1886, lors des élections générales dans la Province, c'est-à-dire il y a aujourd'hui 2 ans et demi.

Le député contesté a tenu 3 sessions parlementaires, en vertu de ce mandat que les pétitionnaires attaquent comme entaché de nullité par suite de manœuvres électorales corruptrices de la part des agents du Défenseur et de la part du Défenseur lui-même.

Les frais occasionnés par cette contestation s'élevèrent à plusieurs mille piastres, et les pertes de temps subies par les parties intéressées, les tracasseries d'une enquête longue et ennuyeuse, les changements fréquents dans le personnel des présidents du tribunal, chargés d'entendre la cause ont plus d'une fois mis en question l'efficacité du système judiciaire auquel sont aujourd'hui soumises les élections contestées.

Le nouveau système l'emportait-il sur l'ancien qui revêtait cinq membres du parlement du pouvoir de juger la cause d'un de leurs confrères?

Le pays a-t-il gagné au changement? C'est au nom de l'économie que les avocats du système actuel ont réussi à le faire adopter par le parlement, et pourtant nous croyons que les frais sont plus élevés dans les contestations d'aujourd'hui que dans celles d'autrefois.

On a dit aussi que les procès se termineraient plus tôt, au moyen de la nouvelle procédure; pourtant il nous semble que les causes durent aussi longtemps devant les cours en devant les Comités de la Chambre.

D'ailleurs aujourd'hui Québec,

est aux portes de toutes les divisions électorales, et grâce aux trains rapides de nos chemins de fer, il n'y a plus de distance.

Un seul argument en faveur du nouveau système nous a paru irréfutable et peut être suffisant pour faire maintenir le principe du mode actuel, c'est la plus grande somme d'impartialité et d'indépendance que l'on rencontrera naturellement dans les trois juges de la Cour de Révision plutôt que dans les cinq députés formant le comité spécial chargé du procès de l'élection d'un de leurs collègues.

Les juges sont sortis de la politique, ils n'y ont plus d'attaches que par leur souvenir; ils ont les yeux fermés sur les personnes de leurs amis ou de leurs adversaires d'autrefois; ils ne doivent voir que la vérité, la loi, la justice, leur serment; ils n'entendent que la voix de leur conscience et des témoignages offerts.

Les députés, au contraire, sont journellement mêlés aux luttes ardentes, enflammées, passionnées d'un parti contre l'autre, et malgré toute la bonne foi qu'on leur suppose et qu'on leur reconnaît, il est difficile de ne pas se heurter à des préjugés aveugles et à des partis pris sont sourds ou fanatiques.

Mais à tout événement il conviendrait d'améliorer la procédure actuelle, de la rendre plus expéditive, et moins coûteuse.

Fantaisie.

Voici l'hiver disparu avec son cortège de frimas, de froid et de misère. Presque plus de neige déjà! La croûte durcie de la terre, débarrassée comme elle est de sa lourde enveloppe, s'assouplit et s'amollit sous l'amoureuse haleine des zéphyrs. Bientôt le laboureur, transporté et enivré aux accents langoureux de la tendre Philomèle, lacérera et déchirera avec le tranchant de son fer le bandeau virginal de cette mère nourricière qui découvrirait son sein frémissant et palpitant aux baisers ardents du pompeux roi des astres. Elle germera, elle produira, cette terre ensemencée! et comme une mère bien aimée, cette nourrice féconde nous présentera ses larges mamelles, à nous ses enfants gâtés qu'elle comble de caresses et de bienfaits.

Arrière! arrière, vous, médecins! on n'a plus besoin de vous à présent! La gaieté, la santé et la vie vont bientôt donner à nos joues les vives couleurs de la rose, et à nos lèvres le sourire aimable de l'enfance. Arrière donc, vous dis-je! allez vous en avec vos pilules et vos grands mots scientifiques qui font pâlir d'effroi vos faux confrères, ces charlatans qui ne comprennent rien à votre latin. Allez vous battre ailleurs. Ou bien faites la paix entre vous, si vous persistez à demeurer avec nous. Alors, une fois vos violons accordés, nous chanterons et trinquerons ensemble à la santé de cet habile boulanger qui sait nous faire de si délicieux gateaux.

Merci, boulanger, de la croustillante galette de l'autre jour! elle ne manque pas de sel à mon goût; mais elle est bien trop riche, bien trop sucrée pour moi. Une autre fois tu ne mettras pas tant de beurre, et tu ménageras un peu plus tes épices.

Tu aimes mes chants, dis-tu. Eh bien! muse, inspire-moi! et toi, barde! accorde ta lyre et prélude:

«Or je disais qu'il fallait sauver notre mère, notre compagne et nos aiglons. J'entends ici par notre mère celle qui dès notre tendre enfance nous couvrit de son aile maternelle, celle qui nous sauva de la morsure de cet ignoble reptile qu'une fille d'Israël écrasa sous ses talons; et par compagne je veux dire celle qui nous prit pour époux à cet âge où l'on reposait encore sur le giron de notre mère, la sainte Eglise catholique, celle qui continua à nous guider dans les sentiers étroits de la vertu et dans les chemins fleuris d'une bonne éducation pour nous lancer plus tard dans la voie épineuse qui mène à la gloire. Enfin les aiglons, l'espoir de la patrie, ne sont autres que ces enfants qui vivent sous la tutelle de ces deux Alma Mater...»

«Le sol tremble et frémit sous mes pieds! Nous sommes comme sur un volcan ici; et voyez là-haut cette bouillasse! Les symptômes alarmants d'une révolution obscurcissent notre beau ciel du printemps.»

«Une multitude de petits nuages, naguère volages et légers comme des flocons de laine qui volent au vent, s'amoncèlent à cette heure et s'agglomèrent en une immense montagne de brouillards, prête à éclater sur nos têtes.»

«Portés comme ils sont sur les ailes de la tempête, ces bouillants enfants d'Éole, s'ils

viennent jamais à se heurter, c'en est fait de toi, joli et coquet petit village de Daillebout qui dors paisiblement sur ton mouleux coteau!»

«Pêché sur ton haut promontoire, comme un nid d'aigle sur un pic géant qui se perd dans les nues, tu as dû voir plus d'une fois les vagues et les flots marmourants écumer et expirer à tes pieds. Tu as dû braver maintes fois la sauvage colère des éléments déchainés de l'air.»

«Pourtant à cette heure la mer est si haute, la tourmente est si violente qu'à chaque instant l'on peut craindre de te voir effondrer sous un amas de ruine.»

«Réveille-toi donc! et si l'en est temps encore, salue ta mère, ta compagne et tes aiglons!...»

«Arrête! arrête, poète! que nous chanta-tu là? ton chant est sombre comme la nuit, et tes accents sont ceux du prophète de malheur.»

«Mais qui donc m'interrompt? J'allais bientôt terminer mon élégie: je n'avais qu'à marier le rythme harmonieux à la rime sonore, et six strophes ailées s'envolaient dans les hauteurs des cieux!»

«Qui l'arrête, demandes-tu? moi! moi, ton ami le boulanger!»

«Pourquoi ces accents funèbres? Où vois-tu ces pronostics de malheur? Tu t'illusionnes, sans doute. Serait-il donc vrai que tous les poètes sont des fous? toi, tu l'es à coup sûr! Reviens donc à moi!»

«Vois! la nature se revêt de ses habits de dimanche. Déjà les petits oiseaux font rouler dans les airs leurs trilles éblouissantes, et tu serais seul à ne pas chanter! Allez donc! nous sommes au printemps, les pleurs aujourd'hui sont hors de saison. Chante! moi, je te traiterai comme l'on traite les enfants, je te donnerai un gâteau!»

«Hâte-toi, mon ami! serais-tu poète, toi aussi? car tu me parais toi-même passablement fou. Sache que je suis bien moins gourmand que tu crois. Nous sommes encore en carême, je puis me passer de tes gateaux. Je te l'ai déjà dit: les gateaux! ils sont trop gras et trop sucrés pour moi. Je m'aperçois que tu es très capricieux aujourd'hui! La prose alors te conviendrait mieux que la poésie. Tu dois voir d'ailleurs que je ne puis chanter que sur un ton lugubre, vu mes impressions de la Semaine Sainte qui ne peuvent que difficilement se colorer des lumineuses nuances de la poésie.»

Attendons que Neptune ait fini de courroucer les ondes. Et quand les flots seront plus calmes, quand la brise du soir nous apportera, avec les arômes des prairies et les parfums des bois, la gaieté et la paix dans nos cœurs, et quand enfin la chanson de la linotte et l'hymne des forêts raviront et exalteront nos âmes, alors, oh! alors, ce sera le temps d'emboucher la trompette. Et toi, ô ma muse! je ne te convie que pour ces heureux jours. Pour moi aujourd'hui tout est sombre et lugubre; et en ces heures de trouble et d'ennui, tu ne saurais que pleurer.

Puisqu'il faut revêtir mon style de la forme prosaïque, je vais laisser là les aires, les aigles et les aiglons, grands mots qui termineraient un poème, et mettraient peut-être fin à mon discours aussi, si toutes les oreilles étaient habituées au langage des favoris des filles de Mémoire. Continuons donc, mais continuons en vraie prose cette fois-ci:

«Arrête! arrête donc, poète! où veux-tu en venir avec cette mère, cette compagne et ces aiglons? Qu'ont-ils affaire encore ici? Ta prose ne vaut pas mieux que ta poésie sans mesure et sans rime. Quel danger court-on chez vous? Je n'y comprends rien. Me raconterait-on ta mère? ou la privation du boire et du manger pour la contraindre à aller vivre ailleurs? Voudrait-on aussi tarir et dessécher, jusque dans vos parages même, cette source vivifiante où vont se désalterer les jeunes intelligences? Le plus rustique des hameaux en est pourvu! Si c'est le cas, à coup sûr tes aiglons vont périr.»

«Tu es un malin, boulanger! tu voudrais, n'est-ce pas? que je te mette les points sur les i. Je pourrais bien en rester là et dire: «Comprenez qui pourra!» Mais je n'aimerais pas que tu pensas qu'on martyrise ici notre mère. S'il y a parmi nous quelques gros ours hargneux qui, habitués à vivre en se léchant la patte, grognent et font la grimace quand on essaie d'arra-

cher à leurs griffes notre part de dépoille, ce qui nous appartient de droit et ce qui parfois nous est absolument nécessaire pour sauver notre vie, il ne faut pas en conclure que nous vivons tous comme des loups affamés qui se dévorent entre eux. Non! Dieu merci! beaucoup parmi nous vivent en seigneur; et il y en a même qui se régalaient de gâteaux presque aussi délicieux que les tiens, boulanger. Et tant qu'à notre compagne, ami! c'est toute autre chose. Nous n'avons et n'aurons tout probablement jamais cette Alma Mater, sous l'aile maternelle de laquelle pourrait s'abriter des aiglons comme toi. Il faut qu'à trente ou peut-être à quarante arpents d'ici ces pauvres petits courrent prendre leurs ébats sous l'œil de leur mère. Hélas! ils en mourront à la peine si nous ne plaçons son nid sur une hauteur digne de l'aigle, là où doit dominer toute aire.»

N'ai-je donc pas raison de gémir sur de tels malheurs? Et comment veux-tu que je chante avec les petits oiseaux un hymne sur la renaissance, le réveil des beautés de la nature, quand mon âme est triste comme celle d'un enfant qui voit souffrir sa mère ou qui entend les adieux d'un frère chéri partant pour l'exil? Dis! n'ai-je donc pas raison de gémir?

«Tu as raison, poète! j'avais tort de t'interrompre dans ton élégie; et je te demande pardon de t'avoir traité de fou; ou si tu es un fou, tu es un fou sublime! A présent je comprends les chagrins, et je veux bien partager tes douleurs.»

Merci, mon ami, de ta condoléance! Et puisque tu es si prompt à reconnaître tes erreurs et à t'en repentir, je veux bien te dédier quelques stances que tu pourras, si tu veux faire de bonnes Pâques, réciter le Vendredi Saint, en sus de la pénitence que t'imposera ton confesseur. Et cette fois j'y mets la mesure et la rime, voici:

REPENTIR DU PÉNITENT.

Seigneur, je viens dans votre temple, Me prosternant aux pieds de vos autels, Mêler ma voix plaintive à ces chants immortels Que module, à l'aspect du Dieu qu'elle contem-

ple, La phalange des Séraphins Unie au chœur des Chérubins;

Eux, par de sublimes cantiques, Chantent l'amour dont ils sont embrasés Pour votre Cœur qui s'offre à leurs chastes [baisers];

Moi, je fais retentir l'écho des Saints portiques Du nom de ce Dieu Tout-Puissant Qui rend le coupable innocent.

Si vous détestez l'âme ingrats Qui ne voit pas dans l'immense univers L'Architecte Divin des chefs-d'œuvre divers, Ah! combien plus encore votre colère éclate Sur celui qui par des forfaits Vous rend grâce de vos bienfaits!

Comment ai-je pu me soustraire A la fureur dont s'armait votre bras, Moi qui fus le plus vil, le plus noir des ingrats? Votre sang, qui rougit la face de la terre Et mit l'univers en émoi, Criait vengeance contre moi.

J'étais plus digne de colère Que de clémence, ô mon Dieu! je le sais, Mais dans votre rigueur mettez-vous de l'exces? Le rayon d'espérance et de foi qui m'éclaira Ne me lit-il pas entrevoir D'un généreux pardon, l'espoir?

G. P. BEAULIEU, Ste-Mélanie, 15 Avril 1889.

Lettre de Montréal.

Montréal, 17 avril 1889.

Enfin la quasi-éternelle contestation d'élection Bazinet a été plaidée. Que de gens vont être soûlés de l'apprendre. A onze heures, la cour, composée des Honorables Juges Taschereau, Gill & Mathieu, s'est ouverte pour entendre les plaidoiries orales des avocats et Conseils des parties.

Le Défenseur par son avocat M. Choquette, a déclaré qu'il admettait que son élection devait être annulée, à raison de certaines manœuvres frauduleuses ou corruptrices commises par ses agents, entr'autres Samuel Kelly, Thomas E. Kelly, Michel Bazinet, etc., avec les dépens encourus à raison de ces cas qu'il mentionnait, mais demandait que les autres frais fussent supportés par les pétitionnaires.

M. J. A. Renaud, pour les contestants, dit qu'il ne pouvait accepter la déclaration ainsi formulée du

défenseur; puis passa en revue les témoignages en rapports avec les différents cas reprochés aux agents de M. Ls Bazinet; puis à ceux reprochés au Défenseur lui-même.

M. Renaud a fort habilement plaidé la cause; il a fait un exposé clair, vif et rapide, des différents témoignages. Son argumentation a été concise et irréfutable.

M. Alfred McConville, qui a été le Conseil dans la cause, continua à plaider quelques uns des cas de la déqualification de M. Ls Bazinet, fut une longue et habile dissertation, puis il fut suivi par M. Choquet qui voyait les choses avec d'autres yeux et avait entendu les témoignages d'une autre oreille.

La plaidoirie commencée à onze heures ne se termina qu'à 4 1/2 heures P. M. par la réplique de M. McConville.

La cause est maintenant en délibéré et entre les mains des Juges; chaque partie attend avec confiance le jugement sur la déqualification. C'est aussi la seule question à juger; l'élection étant en effet virtuellement annulée.

H. L.

Ouverture de la navigation.

La navigation a été ouverte dimanche, vers deux heures, par l'arrivée du «Longueuil» dans le port de Montréal. Le vapeur après avoir monté le fleuve jusque devant la place Jacques Cartier, a été s'amarrer à son ancien quai au pied du courant.

Plusieurs bateaux de la compagnie Richelieu sont arrivés dans le Port de Montréal.

Feu M. Ambroise Gervais.

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Ambroise Gervais, frère de feu M. Isaïe Gervais, géolier de la prison du District de Joliette, arrivée à St-Roch de l'achigan, lundi, le 15 avril, à l'âge de 75 ans.

Le défunt était très estimé par tous ceux qui le connaissaient. Aussi son souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ses paroissiens.

Ses funérailles ont eu lieu à St-Roch de l'achigan, mercredi matin, au milieu d'une grande assistance de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par M. M. Narcisse Gervais, Théophile Gervais, Alexandre Gervais, Médéric Gervais, Arsène Dufresne, A. Beaudoin, J. U. Gervais et Albert Gervais.

St-Roch de l'achigan

Mardi dernier durant la nuit, ce village ordinairement si paisible, a été mis en émoi par la nouvelle de la mort du Dr Lafortune, arrivée dans des circonstances tout-à-fait imprévues.

Il se fait beaucoup de commentaires sur cette mort tragique. Le coroner a dû tenir une enquête le lendemain. A ce sujet toute la vérité se fera connaître.

Dimanche dernier, pendant la Grand'Messe, un jeune homme du nom de Leveillé, âgé d'environ vingt ans, s'est noyé accidentellement sur la Rivière Mascouche.

Les semences dans ces contrées, sont déjà commencées et poussées avec activité.

CANADA, Province de Québec, District de Joliette, Cour de Circuit, No 2460, Maxime Coust, cultivateur, de la paroisse de St-Thomas, dans le District de Joliette, demandeur, contre Simon Dumais, cultivateur, du même lieu, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois. Ville de Joliette, le 15 avril 1889.

DESROCHERS & DESILETS, G. C. C.

J. M. TELLIER, Avocat du Demandeur.

Le Montréal et Sorel.

Des ouvriers sont activement occupés à réparer la voie du Montréal et Sorel aux endroits où des déficiences ont été signalées par l'inspection du gouvernement. On croit que les trains reprendront leur vice dans 5 ou 6 jours.

Echos de Joliette.

Seance.—Il y aura, à la salle de l'Institut, mercredi, le 24 avril prochain, une grande soirée dramatique et musicale, donnée par le "Cercle Carillon", de Montréal. Les programmes sont sortis et la soirée promet d'être des plus agréables et des plus intéressantes. — Prix d'admission, 25 cts, sièges réservés, 50 cts.

Déménagé.—M. George DesRoches, marchand, est rendu depuis la semaine dernière, à sa nouvelle résidence, dans le bloc Rondeau, porte voisine du magasin de J. B. A. Richard.

Erreur.—C'est par erreur que, dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que Mlle Edesse Beaudoin s'occupait de la garniture de chapeaux.

Cette Demoiselle a pour spécialité la confection de vêtements pour dames.

Milice.—Le sergent instructeur S. J. Rivet, de l'École Militaire de St-Jean, est actuellement au Collège Joliette, afin de donner des exercices aux élèves du Collège, qui désirent apprendre le maniement des armes.

Achat.—M. Odilon Beaupré, marchand de chaussures, de cette ville, a acheté la semaine dernière, le fonds de commerce de M. L. P. Guilmette, marchand de St-Jérôme. M. Frs Forest, vendra à Joliette, cet assortiment de marchandises provenant de la faillite du dit L. P. Guilmette.

Aux cultivateurs.—M. P. J. Bibeaud, médecin-vétérinaire, est établi en cette ville depuis quelque temps.

A vendre.—Un bel emplacement, situé en la paroisse St-Alexis, comté de Montcalm, autrefois occupé par B. A. Laporte, Ecr. N. P., bâti de maison, hangar, glacière, séchoir, avec vaste jardin y appartenant.

Conditions libérales. S'adresser à Ludger Piquette, procureur de B. A. Laporte, N. P.

Personnels.—C. P. Beaulieu, Ecr. N. P., de Ste-Mélanie, un de nos zélés correspondants, était en cette ville, mardi.

—M. Louis Cyr, surnommé avec raison, le Samson Canadien, était à Joliette, mardi.

Bonne note.—M. L. A. R. Turcotte, ancien commis de M. Louis Robitaille, pharmacien, de Joliette, a subi ses examens, la semaine dernière, à Montréal, avec un succès éclatant, et a été admis à la pratique de la pharmacie.

Lavaltrie.—M. André Lapierre, marchand ouvrira en cette paroisse, le 1er de mai prochain, une boulangerie.

Il vendra le pain de 6 lbs pour le prix de 14 centins.

Nous voudrions bien, comme les habitants de Lavaltrie, jouir de cet avantage, le pain se vendant à Joliette, 18 centins.

Espérons que nos boulangers suivront ce bon exemple.

Aux cultivateurs.—Il nous fait plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Foucher, de St-Jacques, veut bien continuer sa bienveillante collaboration à l'Étoile du Nord.

Ce Monsieur entretiendra nos lecteurs sur la manière de cultiver le tabac.

Comme cette industrie est en vogue dans notre District, nous espérons que nos lecteurs en seront satisfaits.

Encan.—Mardi et mercredi dernier s'est vendu, par encan public, le reste du stock d'épicerie que possédait M. L. A. Lavallée, le nouveau licencié pour la vente des liqueurs.

St-Félix de Valois.—M. Louis Cyr laissera cette paroisse dans quelques jours.

Il se propose de donner des représentations dans la Province de Québec et dans celle du Nouveau Brunswick, accompagné de toute une troupe, qui, nous en sommes certains, sera accueillie et bien vue de tous.

M. Louis Cyr s'embarquera pour l'Europe, vers le 4 Juillet prochain par le voyage d'excursion, à l'occa-

sion de l'exposition universelle de Paris, où il étonnera, sans nul doute, les habitants de l'ancien continent, par ses tours de force prodigieux.

Nous lui souhaitons tout le succès possible, étant bien convaincu que ces souhaits se réaliseront.

Avis.—Les personnes qui ont encore des listes de la Glane d'Or, pour la chapelle Bonsecours, sont priées de les rapporter cette semaine, au Couvent de la Providence.

L'Épiphanie.—Il est question en ce moment, de construire un pont en fer, vis-à-vis le dépôt du C. P. R. afin de rallier les deux rives.

Une liste de souscriptions à ce sujet, est maintenant ouverte.

Une somme de \$2,000 est déjà souscrite.

Il est rumored que le gouvernement Provincial se portera souscripteur pour un montant de \$3,000

Lam entable.—Le cadavre du jeune enfant de M. Marcile, n'a pas été encore trouvé, malgré les nombreuses recherches faites.

Prison.—Il n'y a actuellement, dans la prison de ce District qu'une détenue, devant comparaître aux prochaines assises criminelles.

Chemin.—De ce temps, les chemins à la campagne sont impraticables.

Demande d'emploi.—Un jeune homme connaissant les langues française et anglaise et pouvant fournir les meilleures références, demande une situation comme commis. S'adresser à Joseph Richard, Joliette.

Défense d'avancer.—Je, soussigné, fais défense d'avancer à qui que ce soit, à mon nom, sans avoir un écrit signé de ma main : Séraphin Poitras, marchand, L'Épiphanie, P. Q.

A vendre.—M. E. Dupuis, marchand et encanteur de cette ville, désirant s'occuper exclusivement des travaux de l'exploitation des mines, offre en vente tout son stock en bloc, à des conditions faciles :

A louer.—M. David Beaudry, propriétaire du magasin actuellement occupé par M. George DesRoches, annonce qu'à partir du 1er de mai prochain, ce magasin sera à louer à de bonnes conditions. Ce magasin est vaste et pourvu dans le haut d'un logement privé très convenable.

M. Charles Guilbault qui, récemment a été admis à la pratique de la médecine, après un si brillant examen, a l'intention d'aller s'établir en la paroisse de St-Roch de l'Acchigan, pour remplir la vacance causée par la mort du Dr Lafortune.

Grand Roman Canadien

La FOLLE du MONT-ROYAL

Sommaire de "La Vie Illustrée"

TEXTE : Chronique de la Semaine, par Léon Famelart ; Les débuts d'un journaliste, par Hector Berthelot ; Un mariage à la campagne, par A. Guérette ; Biographies "Trombinoscopies de Rose Couturier, du Feuilletiste, du Prof. Marc Say, de Musique de Velours, du Dessinateur, de Léon Famelart, de Chs des Ecoles et de Jean Cravoche, tous collaborateurs à La Vie Illustrée, par Ruysdal ; Chronique de la mode par Rose Couturier ; M. Chartrand, par Léon Famelart ; Analyses de l'écriture de nos abonnés, par le Prof. Marc Say ; Exposition de Bobés organisée par la Vie Illustrée ; Petit Code de la Bonne Compagnie, par Mme de Bassanville ; Petite correspondance ; Echos des théâtres et concerts ; Echos du Highlife ; Echos du Sport ; Romance par J. B. Caouette ; "La Folle du Mont-Royal, nouveau feuilleton ; Arrachée de la Tombe, feuilleton, etc., etc.

GRAVURES : Une page représentant les collaborateurs de La Vie Illustrée, en portraits-charges ; Une page "Scène de la vie réelle" ; Portrait de M. Chartrand, un compatriote dans l'armée française ; Gravure du feuilleton ; Une élégante de la rue Saint-Denis ; Nouvelle mode pour les "Dudes" et autres dessins de genre.

Ce numéro qui paraît aujourd'hui est des plus intéressants. On y commence la publication de la Folle du Mont-Royal, grand roman canadien inédit, rempli de scènes palpitantes qui se passent à Montréal, et dont l'intérêt est si puissant qu'il entraîne le lecteur dès les premières lignes. Ce roman a été écrit spécialement pour la Vie Illustrée, et nous conseillons fortement au public de le lire.

La Vie Illustrée est un grand journal de 16 pages, paraissant tous les mardis. C'est un journal au texte original et varié et rempli de gravures riches et d'actualité. C'est le plus grand et le moins cher de tous les journaux illustrés français du continent. Abonnement : \$2,00 par an ; \$1,25 pour 6 mois, Strictement payable d'avance.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à tous ceux qui en font la demande. A partir d'aujourd'hui jusqu'au 1er mai, tous ceux qui prendront un abonnement d'un an, recevront gratis, la file complète du journal, depuis le 1er février. Bureaux : 32 rue Saint-Gabriel. Adressez toutes communications : W. A. Grenier, Les Vie Illustrée, Boite 1772, Montréal, Canada. No 36, 11 av. 3 m

L'industrie du tabac canadien

Tous ceux qui s'intéressent à l'industrie du tabac canadien, une des plus lucratives de nos industries agricoles, apprendront avec plaisir que les organisateurs de la prochaine exposition internationale de Buffalo, ont décidé d'y adjoindre une exposition de tabac et se sont adressés à notre planteur émérite, M. F. Med Foucher, pour organiser la partie canadienne de cette exposition. Ils ne pouvaient choisir un meilleur organisateur et un homme mieux versé dans la théorie et la pratique de l'industrie en question.

M. Foucher en nous communiquant ces informations nous demandant d'en faire part au commerce et à la culture dont il recevra avec plaisir les suggestions et les avis et il ajoute :

"Nos manufacturiers et plus encore nos cultivateurs profiteraient énormément par l'expérience acquise en venant en contact avec les meilleurs produits du genre des États-Unis, à titre de visiteurs, d'exposants."

Il va sans dire que les succès remportés à Londres, il y quelques années, par M. Foucher sont la garantie du succès qu'obtiendra l'exposition canadienne de tabac à Buffalo, si l'on veut bien répondre à son appel. Nous prions nos confrères de la campagne de vouloir bien faire part à leurs lecteurs des informations ci-dessus et de nous aider à donner à M. Foucher un concours efficace pour le travail si intéressant qu'il entreprend.

Voici une traduction de la lettre reçue par M. Foucher.

BUFFALO INTERNATIONAL FAIR AND TOBACCO EXPOSITION. Buffalo, N. Y., 2 mars 1889. M. F. A. Med. Foucher, St-Jacques de l'Acchigan, Co. Montcalm, P. Q., Can.

Mon cher monsieur, Nous avons l'intention de tenir une exposition de tabac comme annexe à notre Exposition Internationale en septembre prochain. M. Rogland, de la Virginie, a eu la bonté de nous adresser à vous comme étant la personne le mieux en état de nous indiquer ce que demanderaient les intérêts du Canada dans un projet de ce genre.

Nous serions très heureux de correspondre avec vous et de recevoir toutes les indications que vous pourriez nous donner sur la meilleure marche à prendre pour cette exposition.

Si nous faisons des arrangements pour des conférences à l'exposition, pourriez-vous nous faire la faveur d'une conférence à l'adresse des planteurs et des manufacturiers de tabac des États-Unis et du Canada ?

Votre très sincère, C. W. ROBINSON, Secrétaire.

A vendre à des conditions libérales.

Au Village de Ste-Julienne, chef-lieu du comté de Montcalm, un magnifique emplacement, sur la rue principale, d'un arpent en superficie, bâti d'une bonne maison pour le commerce, bon hangar et grande écurie, etc., aussi un bon morceau de terre à quelques arpents du village, ainsi que le matériel roulant : chevaux, voitures d'hiver et d'été, etc., etc.

S'adresser à EUSEBE BERTRAND, Ste-Julienne. No 37, 18 av. 1m

La chasse à Morrison

Une dépêche de Stornoway, via Springhill, en date du 15 courant dit que le village de Stornoway est dans une situation beaucoup plus florissante que ceux de Gould et de Springhill. Bien bâti, avec de vastes magasins bien approvisionnés, il possède un bel hôtel, assez confortable. Situé sur un plateau dont la pente douce est limitée par des colli-

nes entièrement boisées et s'élevant graduellement jusqu'à l'horizon, la vue s'y trouve agréablement surprise. Morrison n'a pas été vu ici depuis bientôt trois semaines ; c'est-à-dire quelques jours avant l'arrivée de la police, devant laquelle il a préféré se retirer. Il venait à Stornoway et il y est connu de tout le monde. L'endroit où a eu lieu, jeudi dernier, l'entrevue avec le juge Dugas, n'est éloigné du village que de six milles au plus.

Tout près de là se trouve une maison d'école, où on a établi dernièrement un poste d'observation composé de six hommes. Ici, comme dans toute la contrée environnante on est presque unanime à dire qu'il y aura du sang versé le jour où l'on parviendra à se rendre maître du légendaire fugitif.

Il n'est pas probable que M. le juge Dugas revienne à Scotatown, comme il avait été annoncé primitivement, pour continuer l'enquête. Je tiens de source certaine qu'il ne reviendrait que si c'était nécessaire et si on le faisait demander. Deux nouveaux postes d'observation ont été établis sur le territoire de Marsden, situé à dix milles d'ici.

Depuis la reprise des recherches par la police, nos constables font de prodigieux efforts d'habileté et de courage. Partis hier soir, vers huit heures, ils sont revenus ce matin vers deux heures, harassés de fatigue, après avoir fouillé une dizaine de maisons dans le rang appelé North Hill et sur une côte nommée Back-Ridge. Ils ont aussi fouillé les bois environnants.

Le chemin de fer du Grand Nord

M. C. S. Baker, l'ingénieur du chemin de fer le Grand Nord attend que la terre soit suffisamment dégelée pour reprendre les travaux sur la section entre New Glasgow et Montcalm, travaux dont l'entreprise a été donnée à M. John McEncroe de Schenectady, N. Y. On croit que la somme de \$250,000 sera dépensée cette année sur ce chemin de fer.

Le premier travail consistera dans la construction d'un pont en acier sur la petite rivière Jordan à New-Glasgow.

Deux autres ponts en acier devront être construits pendant l'été prochain ; l'un sur la rivière Rouge et l'autre sur la rivière Ouareau. Les travaux seront faits par la Dominion Bridge Company.

Aujourd'hui les terrassements ont été complétés sur cette section et la pose des rails commencera immédiatement après la construction du pont sur la rivière Jordan.

NOUVEAUTES

LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles arrivées cette semaine chez

Camille Labrèche,

Consistant en draps à robes de toutes les couleurs, patrons de robes en plads \$10 à \$18. Soie noire et en couleur. Satin merveilleux. Cache-miroir noir de 12cts jusqu'à \$1.25 la verge. Mérinos français dans tous les prix. Mérinos à soutanes assortis. Etouffes à manteaux, jusqu'à \$6 la verge. Tweeds, Serges, Draps à surtout dans toutes les couleurs nouvelles.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles pour le printemps et l'été, vient d'être reçu, ainsi qu'un grand choix de chapeaux pour hommes, consistant en chapeaux de soie, feutre, laine, paille.

Il y a certainement choix pour donner satisfaction à tout le monde. Inutile de vous dire que ces marchandises ont été achetées à très bon marché.

Ainsi allez voir le plus grand assortiment de la ville.

Ainsi peut-il être en droit de dire : "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérinos à soutanes à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Avis de déménagement.

N'oubliez pas que le ou vers le 1er de Mai prochain, M. N. I. Charland, tailleur de Joliette, transportera sa boutique de tailleur dans la maison qu'il a achetée de Dame Godin, maison actuellement occupée, comme bureau d'avocat, par MM. Dugas & Marsolais, sur la Rue Notre-Dame, près de l'Hôtel Chevalier, Joliette.

M. Charland espère qu'il recevra comme par le passé, sa part d'encouragement.

Au public d'en prendre note, et d'encourager M. Charland, lorsque l'occasion se présentera.

No 30, 282 m.

Au public acheteur.

MM. Pierre Henrichon et Xavier Mercile, corroyeurs, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert à Joliette, sur la rue DeLanaudière, une boutique de tannerie.

Ces Messieurs auront constamment en mains toute espèce de cuirs, repasseront les peaux qu'on voudra bien leur confier, en achetant et ce à l'entière satisfaction de tous. Ces messieurs paieront le plus haut prix pour l'achat des peaux crues et l'écorce de pruche.

MM. les cordonniers, selliers, cultivateurs sont spécialement invités à rendre visite à ce magasin.

HENRICHON & MERCILE, Tanneurs.

No 33 21m 1m

A VENDRE

M. SERAPHIN LEBLANC, de l'Épiphanie, P. Q., offre en vente à des conditions tout à fait avantageuses.

1o. Une magnifique terre contenant environ deux cent huit arpents en superficie, dont 120 arpents en culture et 80 en bois avec sucrerie, bête de maison, grange, etc. Cette propriété est à 14 arpents du dépôt du chemin de fer, 6 arpents des moulins à farine, à carder et à scier. Sur cette terre est bâtie l'église paroissiale et le couvent des Révérends Sœurs Jésus Marie se trouve à deux arpents.

L'eau est fournie à ces établissements par un bon aqueduc et l'assurance sur la ferme est payé pour trois ans.

TITRES PARFAITS :

DROITS DE SEIGNEURS PAYÉS.

2o. La belle résidence qu'il occupe actuellement située au centre du village, avec un grand et beau jardin, contenant arbres fruitiers assortis, jet d'eau d'un côté et magnifique bocage de l'autre, donnant sur une rue 80 pieds, sur l'autre 330, et 60 au point désigné par le vendeur, bornée par la rivière l'Acchigan, aussi droits Seigneuriaux payés.

Pour plus amples informations, s'adresser à

M. SERAPHIN LEBLANC, L'ÉPIPHANIE.

No 29, 21f. 3m.

Maison de pension

M. ALFRED DRAINVILLE à l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir dans la maison occupée autrefois par le Dr Boulet rue St-Chs-Borromée, Joliette, une maison de pension, bonne table, chambres bien garnies, le tout de première classe.

La dite maison possède de bonnes écuries. Loue également des chevaux et voiture de charge et légère, à des prix défiant toute concurrence.

Vous êtes respectueusement prié d'en faire l'essai.

LES DAMES DRAINVILLE ont ouvert de leur côté un atelier de modes, elles travaillent avec goût et confectionnent aussi des Hardes pour hommes.

QU'ON SE LE DISE 3 j. No. 22 6 m.

A VENDRE

1o Un magnifique coffre-fort, (safe).

2o Encyclopédie du XIX Siècle, 70 volumes, appartenant à la succession de feu C. P. Charland, Ecr. avocat.

S'adresser à D. DESORMIERS, Exéc. Testamentaire,

No 29, 21f. 3m.

PILULES ANTIBILIEUSES



Du Dr NEY

Remède par excellence, contre les Affections Biliéuses : Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont purement végétales et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés. Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercuriaux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients ; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous insérons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non-seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliéuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFETIF, ET INOFFENSIF.

Bien cordialement
Votre tout dévoué
DR D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliéuses sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIETAIRE :
Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE.
Joliette, P. Q.

Prix : seulement 25 Centins la Boîte.

A LOUER.

M. J. Bte LAURION offre à louer son ancien magasin, situé sur la rue Manseau, à des conditions avantageuses. Le site et le local de ce magasin peut, avec facilité être occupé pour un magasin et boutique de ferblanterie, épicerie de famille ou toute autre branche de commerce.

Pour plus de détails, s'adresser immédiatement au propriétaire
J. Bte LAURION, Joliette.
No 29, 21 & 2m.

MARCHE de JOLIETTE.

Samedi, 13 Avril 1889

FARINE.

	cts.	cts
Fleur de blé par 100 lbs.	00	2 50
Fleur de seigle do.....	1 40	1 60
Fleur de blé d'Inde do.....	1 40	1 50
Fleur de sarrasin do.....	1 45	1 50
Fleur d'avoine do.....	2 00	2 25

GRAINS.

Avoine par minots.....	0 40	0 50
Orge par 50 lbs.....	0 60	0 70
Blé par minots.....	1 25	1 30
Pois par minots.....	0 80	0 90
Sarrasin 50 lbs.....	0 60	0 70
Seigle.....	0 60	0 70
Blé d'Inde do.....	0 75	0 80
Graine de lin par minot.	1 00	1 25
Graine de maïs.....	2 75	3 00
Graine trèfle par lbs.....	0 10	0 12
Graine de trèfle blanc.....	0 15	0 18

VIANDES.

Lard par 100 lbs.....	8 00	8 50
Lard frais par lbs.....	0 10	0 11
Lard salé.....	0 10	0 12
Bœuf par lbs.....	0 05	0 08
Mouton par lbs.....	0 05	0 08
Agneau par quartier.....	0 30	0 50
Veau do do.....	1 00	1 25

VOLAILLES ET GIBIERS.

Poules par couple.....	0 60	0 70
Poulets do do.....	0 50	0 60
Dinde do do.....	2 00	2 50
Oies do do.....	0 80	1 00
Perdrix par couple.....	0 35	0 45

LEGUMES ET FRUITS.

Patates (2 mits).....	0 60	0 70
Navets par minot.....	0 30	0 40
Carottes ".....	0 40	0 50
Oignons par minot.....	0 80	0 90
" par tresse.....	0 07	0 08
Ail par tresse.....	0 08	0 17
Fèves par minot.....	1 75	2 00
Choux (la pomme).....	0 02	0 08
Noix par minot.....	0 00	0 00
Pommes par minot.....	1 00	1 25

LAITERIE ET DIVERS.

Beurre frais par lbs.....	0 20	0 22
do salé do.....	0 18	0 20
Œufs par douzaine.....	0 18	0 20
Saindoux par lbs.....	0 12	0 14
Sucre par lbs.....	0 08	0 09
Sirup d'érable par gallon	80	1 00
Miel par livre.....	0 10	0 12
Laine par livre.....	0 35	0 40
Laine en écheveau p. lb.	0 60	0 70
Savon.....	0 06	0 08
Peaux par livre.....	0 05	0 06
Foin par cent bottes.....	6 50	7 00
Foin par botte.....	0 08	0 10
Paille par botte.....	0 04	0 05
Etoffe la verge.....	0 70	0 90

JOSEPH LEDUC,

Clerc du Marché.

E. MIGUE,

Marchand en Gros de

VINS FRANÇAIS.—Sicile (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc. des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE.—Oparto, Taragona, Cherry, Malvoisie etc., etc.

VINS CANADIENS.—Si bien apprécié du public.

EAU DE VIE.—(Brandy) Hennessy Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER.—En caisses et Barils.

WHISKY ET RYE.—En entrepot (Bounded ware House) peut être vendue en transfert ou droit payer.

BIERE ET PORTER.—Des MM. Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

M. E. MIGUE.

Licencier en gros,

Invite spécialement Messieurs les Hoteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages et prix qu'à Montréal et Québec. Comme par le passé il tiendra toujours un bon assortiment

D'ÉPICERIES, FRUITS, PÂTES ALIMENTAIRES, CONSERVES DE TOUTES SORTES.

En face de son magasin, son hangar est toujours rempli des meilleures marques de

Farines Fortes, Provisions, Lard, Sel, Grains, Etc., Etc., COIN DES RUES

DeLanaudivere & St-Pierre
JOLIETTE, P. Q.

Poudre Déplicative



DE VINK
POUR LES CHEVAUX.

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulu ou autres substances de peu de valeur.

La **POUDRE DÉPURATIVE DE VINK**, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bestiaux. Sous son influence, l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épidémique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,

J'ai employé la **POUDRE DÉPURATIVE DE VINK** contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me souscris.

Vous bien dévoué et obéissant serviteur,

AIME RIOPEL,

Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliette.

JOLIETTE, 2 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Déplicative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Déplicative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Déplicative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE,
JOLIETTE, P. Q.

Prix ; seulement 25 Centins le paquet.

Une belle spéculation à faire

En achetant la propriété de Dame Deslongchamps à Joliette Rue Notre-Dame près du Couvent de la Providence et de l'Eglise Bon secours, laquelle est bâtie d'une magnifique résidence et plusieurs autres bâtisses nécessaires, avec un grand terrain, planté d'arbres fruitiers et autre. Possession le ou avant le 1er mai prochain.

Conditions libérales et titres parfait. S'adresser à Révd. T. S. Provost curé de St-Jean de Matha, ou à J. J. Provost ou Dame Deslongchamps à Joliette.

Outre cette propriété le soussigné a en mains six autres jolies propriétés, bonnes résidences situées à Joliette, sur les Rues Manseau, Notre-Dame et DeLanaudivere, à des prix et conditions très avantageuses.

J. J. PROVOST,
Agent Général.

3m. 26f. 230.

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapissories et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Au public voyageur !!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des parois environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes :

Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie, La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau,
Ancienne résidence de F. B. Godin, Ecr.
JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

M. AUGUSTE GOULET,
SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes Place Bourget, en face de la Pesce à toin, Joliette annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures.

Il en tient de toutes les sortes, de toutes les qualités et de toutes les formes.

Prix suivant la valeur.
M. A. Goulet, continuera sa boutique de sellier et tiendra en vente toutes sortes de harais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en qualités de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, bons chevaux, loués à des prix défiant toute compétition.

M. Goulet aura toujours en mains un assortiment considérable de bois de chauffage qu'il vendra à bon marché.

9 Mai 1888 1 an.

M. P. E. Beaupré,
Entrepreneur-Menuisier,
Rue Notre-Dame,
JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc.,

et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un gout supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défient toute compétition.

Avis Important !

M. Ald. Charland,
Huissier de la Cour Supérieure

—ET—

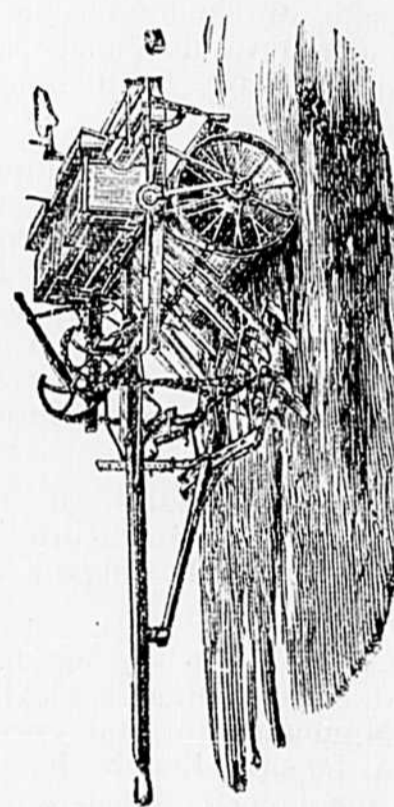
Agent collecteur résidant à Joliette.

M. Charland, tout en exécutant sa commission comme huissier de ce district, s'occupera attentivement, de toute collection que le public en général et les marchands de la ville en particulier voudront bien lui confier. Les membres du Barreau, trouveront en ce monsieur, un serviteur zélé et entendu dans l'exercice de sa charge. La commission, chargée pour la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours classique, parle facilement et correctement les deux langues française et anglaise, facilitant par là les personnes qui faisant affaires avec les anglais de ce district, voudront lui donner leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ouvert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de Mr J. M. Tellier avocat de cette ville, au coin des rues Notre-Dame et place du marché, Block Fisk, où à sa maison privée, sur la rue St Viateur.

Roleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs,
Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des roleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate-forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour débouler le roleau. Le roleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retournage. Quand on le désire on adapte à ce roleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour soier le bois de chauffage avec soie ronde, et fonctionnant avec hors power. On continue aussi à manufacturer nos machines à moudre, comme par le passé. Une visite est r'apostouosoment sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serviteurs,

S. VESSOT & CIE.

Manufacturiers.

Joliette, P. Q.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours on maiss, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé du la

MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac en feuillo.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui on toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.

20, 9, 84-12m